

Cotisations à la formation professionnelle continue

Chambres d'agriculture

Selon les termes de l'Accord du 3 juillet 2003, la contribution des Chambres d'Agriculture au titre de la formation professionnelle continue est fixée à un minimum de 1,6% de leur masse salariale brute. 0,6% de cette contribution est désormais mutualisé au plan national au bénéfice des dispositifs communs au réseau des Chambres d'Agriculture.

Versée au FAFSEA avant le 1er mars 2004, cette contribution concerne le financement :

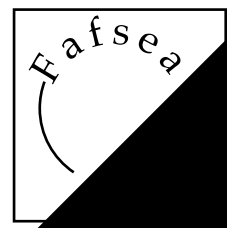
- des actions d'insertion ou d'adaptation à l'emploi proposées aux salariés recrutés depuis moins de deux ans ;
- des actions d'approfondissement ou sanctionnées par un diplôme, un titre certifié ou un certificat de qualification reconnu par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales ;
- du Congé individuel de formation (CIF).

Calculez
vos cotisations
en ligne sur
www.fafsea.com

Par ailleurs, les Chambres d'agriculture doivent verser au FAFSEA une cotisation égale à 1% de la masse salariale brute des contrats de travail à durée déterminée pour financer les demandes de CIF CDD.

Cette notice explicative a été conçue pour vous aider à compléter le bulletin de versement ci-joint. Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le correspondant régional du FAFSEA (coordonnées en page 4) ou vous connecter sur www.fafsea.com.

Fonds national
d'Assurance Formation
des Salariés des Exploitations
et entreprises Agricoles



N'oubliez pas de modifier vos coordonnées sur le Bulletin de Versement si nécessaire

La contribution mutualisée de 0.6%.

CADRE A

Reportez, dans ce cadre, le montant des rémunérations brutes versées en 2003.

CADRE B

Cadre B = A x 0.30 %

Dans ce cadre doit figurer le montant de votre contribution au titre des formations d'insertion ou d'adaptation à l'emploi, équivalent à 0.30% du montant inscrit dans le cadre A.

CADRE C

Cadre C = A x 0.10 %

Cette cotisation, au titre des formations d'approfondissement ou sanctionnées par un diplôme, un titre certifié ou un certificat de qualification reconnu par le Ministère de l'Agriculture, correspond à 0.10% du montant indiqué dans le cadre A.

CADRE D

Cadre D = B + C

Le montant obtenu correspond à votre contribution mutualisée au titre du Plan de formation.

CADRE E

Cadre E = A x 0.20%

La contribution au financement du Congé individuel de formation (CIF) est de 0.20% de votre masse salariale brute.

CADRE F

Cadre F = D + E

Le montant obtenu correspond à votre cotisation de 0.6% mutualisé.

La contribution 1% sur les salaires des contrats à durée déterminée.

Si vous avez employé des salariés sous contrat à durée déterminée au cours de l'année 2003, vous devez vous libérer d'une contribution de 1% des rémunérations brutes versées aux titulaires de CDD.

CADRE G

Reportez dans ce cadre la masse salariale brute des titulaires de CDD.

Sont exclus de l'assiette de calcul :

- les contrats de travail de type particulier : les contrats d'apprentissage, de qualification, d'adaptation, d'orientation et les contrats emploi solidarité ;
- les contrats de travail à durée déterminée qui se poursuivent par un contrat à durée indéterminée.

CADRE H

Cadre H = G x 1%

Ce montant représente votre contribution CIF CDD.

CADRE I

Cadre I = F + H

Le versement à effectuer au FAFSEA correspond au total des contributions dues au titre :

- de votre participation à la formation professionnelle continue mutualisée (Cadre F) ;
- de votre contribution au Congé individuel de formation (CIF) des salariés sous CDD (Cadre H).

Tous les versements au FAFSEA sont calculés pour un montant hors taxes. Le FAFSEA vous délivrera en contrepartie de votre cotisation, un reçu libératoire.

Liste des professions et activités relevant du FAFSEA

Calcul de vos cotisations sur www.fafsea.com

Via Internet, le FAFSEA met à votre disposition un certain nombre d'outils destinés au calcul de vos contributions à la Formation professionnelle continue à verser avant le 1^{er} mars 2004 :

- Le calcul automatique est accessible dans l'espace *Employeurs* du site Internet. En saisissant quelques données (effectif, activité, masse salariale brute...), vous imprimez votre bulletin de versement rempli. Si vous disposez d'un numéro d'adhérent FAFSEA, le saisir vous permet d'obtenir un bulletin pré-rempli avec vos coordonnées.
- Par ailleurs, des bulletins de versement vierges sont téléchargeables dans l'espace *Outils et formulaires*.

De nombreux autres services du FAFSEA sont accessibles. Il suffit de quelques clics pour :

- connaître les dispositifs de formations : congé individuel de formation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience... ;
- télécharger des formulaires et des documents : bulletins d'inscription, dossiers de demande de prise en charge... ;
- commander des outils : guides pédagogiques, kits d'évaluation, guides méthodologiques... ;
- obtenir une information personnalisée en adressant vos questions à info@fafsea.com ;
- entrer en contact avec les délégations régionales du FAFSEA.

- les cultures légumières, le maraîchage
- l'horticulture, les pépinières
- les cultures fruitières
- la viticulture
- les cultures et élevages associés
- les cultures de céréales, cultures industrielles
- l'élevage de gros animaux
- l'élevage de petits animaux
- les champignonnières
- les entreprises de rouissage-teillage de lin (code NAF 17.1 H)
- les instituts techniques agricoles
- les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)
- les services de remplacement
- les entreprises de travaux agricoles ruraux et forestiers (ETARF)
- les Chambres d'agriculture et organismes rattachés
- les entreprises paysagistes
- l'Office National des Forêts
- le gemmage
- la sylviculture
- les centres équestres
- les haras
- les sociétés d'élevage et d'entraînement des chevaux de courses
- les sociétés du pari mutuel et les services communs des sociétés de courses
- les parcs zoologiques
- les Maisons de Champagne et entreprises de champagnisation
- les entreprises de commerce en gros de boissons alcooliques autres que les bières (code NAF 51.3 J et n° Risque Accident du Travail 51.3 JA)
- les entreprises de l'industrie du Cognac et du négoce des vins (code NAF 15.9 A)
- l'aquaculture
- les marais salants
- les gardes-chasse
- les gardes-pêche
- les jardiniers, les gardes forestiers

et uniquement pour la cotisation CIF :
les exploitants de bois et les scieries

Coordonnées des Délégations régionales du FAFSEA

FAFSEA Alsace

Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
67300 Schiltigheim cedex
Tél. : 03 88 18 54 18
Fax : 03 88 81 16 13
E-mail : alsace@fafsea.com

FAFSEA Franche-Comté

Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
67300 Schiltigheim cedex
Tél. : 03 88 18 54 18
Fax : 03 88 81 16 13
E-mail : franchecomte@fafsea.com

FAFSEA Martinique

Immeuble "La Chapelle"
Rue Case Nègre
Place d'Armes
97232 Lamentin
Tél. : 05 96 51 92 12
Fax : 05 96 51 92 02
E-mail : martinique@fafsea.com

FAFSEA Aquitaine

Bureaux du Lac - Bât. 6
8, avenue de Chavailles
33525 Bruges cedex
Tél. : 05 56 11 93 91
Fax : 05 56 11 93 94
E-mail : aquitaine@fafsea.com

FAFSEA Guadeloupe

CWTC de Pointe-à-Pitre Jarry
97122 Baie Mahault
Tél. : 05 90 25 06 68
Fax : 05 90 25 06 79
E-mail : guadeloupe@fafsea.com

FAFSEA Normandie

84, rue du Bourg Thomas - BP 23
27310 Bourg Achard
Tél. : 02 32 56 04 12
Fax : 02 32 56 08 33
E-mail : normandie@fafsea.com

FAFSEA Auvergne

10, avenue Marx Dormoy
63012 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 34 38 88
Fax : 04 73 34 12 28
E-mail : auvergne@fafsea.com

FAFSEA Ile-de-France

65, rue de Bercy
75012 Paris
Tél. : 01 70 38 38 60
Fax : 01 70 38 38 69
E-mail : iledefrance@fafsea.com

FAFSEA Pays de la Loire

5, square de la Belle Étoile
49000 Angers
Tél. : 02 41 57 67 01
Fax : 02 41 57 02 44
E-mail : paysdelaloire@fafsea.com

FAFSEA Bourgogne

14, rue Jean de Cirey - BP 56
21072 Dijon cedex
Tél. : 03 80 72 98 52
Fax : 03 80 78 09 67
E-mail : bourgogne@fafsea.com

FAFSEA Languedoc-Roussillon

ZAC de Tournezy - Rue Simone Signoret
Plan Marguerite Yourcenar - Bât. A7
34070 Montpellier
Tél. : 04 99 52 21 21
Fax : 04 99 52 21 22
E-mail : languedocroussillon@fafsea.com

FAFSEA Poitou-Charentes

2, avenue de Fétilly
17074 La Rochelle cedex 9
Tél. : 05 46 67 15 97
Fax : 05 46 67 16 32
E-mail : poitoucharentes@fafsea.com

FAFSEA Bretagne

Espace performance 3 - "Alphasis" Bât. Z
35769 Saint-Grégoire cedex
Tél. : 02 23 25 22 22
Fax : 02 23 25 22 29
E-mail : bretagne@fafsea.com

FAFSEA Limousin

Pôle de Lanaud
87220 Boisseuil
Tél. : 05 55 00 20 02
Fax : 05 55 00 22 20
E-mail : limousin@fafsea.com

FAFSEA Provence-Alpes-Côte d'Azur

Centre d'Affaires "Saint Ruf 2"
106, avenue de Tarascon
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 33 03
Fax : 04 90 82 91 78
E-mail : paca@fafsea.com

FAFSEA Centre

8-10-12, rue du Docteur Herpin
37000 Tours
Tél. : 02 47 31 07 60
Fax : 02 47 05 10 44
E-mail : centre@fafsea.com

FAFSEA Lorraine

9, rue de la Vologne - BP 1022
54521 Laxou cedex
Tél. : 03 83 96 87 79
Fax : 03 83 96 46 49
E-mail : lorraine@fafsea.com

FAFSEA Réunion

41, rue Vallon Hoarau
97430 Le Tampon
Tél. : 02 62 59 77 95
Fax : 02 62 59 78 34
E-mail : reunion@fafsea.com

FAFSEA Champagne-Ardenne

3, rue Marie Stuart
51100 Reims
Tél. : 03 26 40 58 51
Fax : 03 26 40 65 19
E-mail : champagne@fafsea.com

FAFSEA Midi-Pyrénées

Centre INRA - Bât. CACG - BP 44
31321 Castanet Tolosan cedex
Tél. : 05 61 73 06 84
Fax : 05 61 73 20 23
E-mail : midipyrenees@fafsea.com

FAFSEA Rhône-Alpes

Les Citadelles
9, rue Maryse Bastié
69500 BRON
Tél. : 04 72 37 95 75
Fax : 04 78 26 88 74
E-mail : rhonealpes@fafsea.com

FAFSEA Corse

Maison de l'Agriculture
15, avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
Tél. : 04 95 31 55 03
Fax : 04 95 31 55 38
E-mail : corse@fafsea.com

FAFSEA Nord Pas-de-Calais / Picardie

1, rue Caudron
80000 Amiens
Tél. : 03 22 22 59 59
Fax : 03 22 72 01 54
E-mail : nordpasdecalais@fafsea.com
picardie@fafsea.com